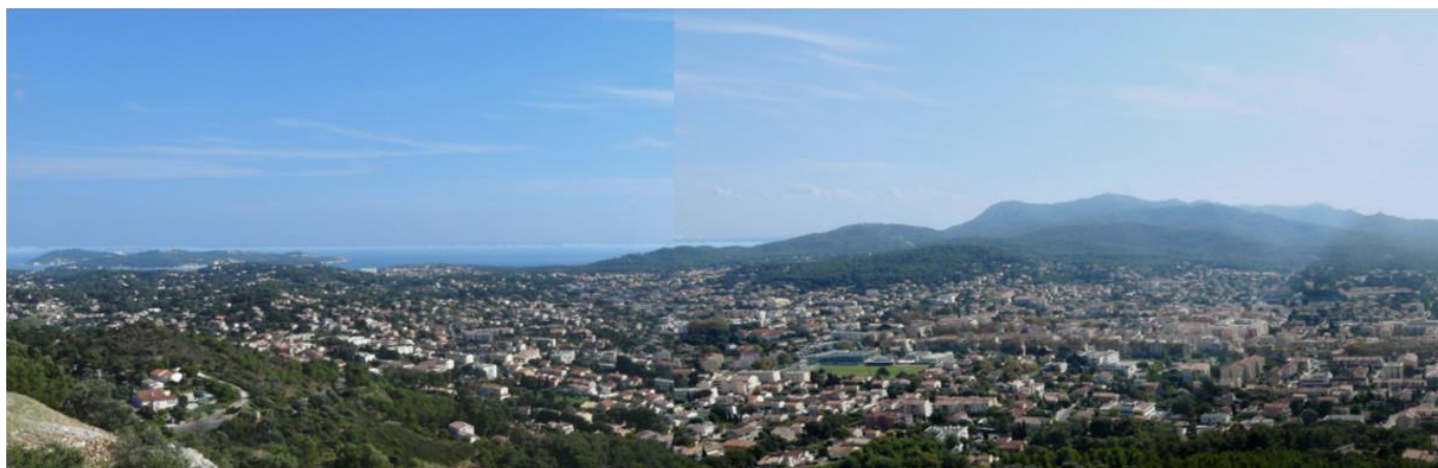


PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

<i>Approbation du Plan Local d'Urbanisme</i>	Délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2015
Modification simplifiée n°1 du PLU	Prescrite par Arrêté Municipal n°10801 du 14 novembre 2017 Approuvée par délibération de l'Assemblée Métropolitaine du 27 mars 2018



Contenu du dossier :

- Note de présentation de la modification simplifiée n°1
- 3 – OAP (n°4 : sous-secteur 1AUh2, Barras)
- 4.1 – Zooms zonage
- 4.2 – Règlement
- 5.1 – Liste des emplacements réservés
- 5.2 – Liste des secteurs de mixité sociale
- 6.1-d – Régime extérieur du terrain de la Renardière de Saint-Mandrier-sur-Mer
- 7.2 – Liste des périmètres instaurés au titre des articles R 151-52 et R 151-53 du code de l'urbanisme
- 7.2.b – Droit de Prémption Urbain
- 7.2-d – Déclaration préalable des divisions foncières et travaux de clôtures
- 7.2-f – Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
- 7.2-k – Aléa feu de forêt et défense incendie
- 7.2-m – Périmètre de protection du puits de Pépiole